

Les Français et la dépendance des personnes âgées

La solidarité familiale mise à l'épreuve

Ariane Dufour, Georges Hatchuel

Il existe aujourd'hui en France environ 500 000 à 600 000 personnes âgées dépendantes, c'est-à-dire des personnes de plus de 65 ans, souffrant de troubles du comportement ou de handicaps physiques ne leur permettant plus d'être autonomes dans leur vie quotidienne. Ce nombre sera d'ailleurs encore amené à croître dans les années futures, au moins autant que la proportion de personnes âgées dans la population : les plus de 65 ans représentent 18,5% de la population adulte en 1990. Ils seront 20,8% en 2005.

Les Français sont-ils sensibles à ce problème et combien sont directement concernés par cette question dans leur entourage proche ? Quelles sont leurs attitudes face à la création d'une éventuelle assurance spéciale « dépendance » ? Voilà quelques-unes des questions qui ont fait l'objet d'une enquête, réalisée par le CRÉDOC, auprès d'un échantillon représentatif de la population française, à la demande du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale. Bien entendu, les conclusions de l'étude ne préjugent en rien des décisions qui seront prises prochainement sur ce sujet par le gouvernement. Elles apportent néanmoins un éclairage qui met en valeur l'importance que les Français accordent aujourd'hui à cette question.

Une sensibilité aiguë au problème

Trois grandes conclusions se dégagent de l'étude :

- L'ampleur du problème de la dépendance des personnes âgées n'est pas négligeable. Près d'un Français sur cinq déclare avoir, dans son proche entourage familial, un parent âgé dépendant. 23% des personnes reconnues comme

dépendantes par leur famille le sont pour des troubles du comportement et plus de 50% pour des handicaps physiques totaux ou partiels.

- Preuve de cette sensibilité aiguë de la population au problème, on relève une adhésion très forte des Français à l'idée de cotiser à une éventuelle « assurance

Les raisons de la dépendance

Question posée aux Français ayant déclaré avoir dans leur famille proche un parent âgé ne pouvant vivre seul : *Pour quelle raison principale ce parent ne peut-il rester seul ?*

| | (en %) | |
|--|--------------|--------------|
| | Juin 1986 | Juin 1990 |
| ● Il n'a pas de problème de santé, mais ne supporte pas la solitude | 29,7 | 21,5 |
| ● Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité partielle ou un risque majeur à vivre seul | 31,9 | 27,8 |
| ● Il souffre d'un handicap physique engendrant une incapacité totale à vivre seul | 22,7 | 24,6 |
| ● Il souffre de troubles du comportement nécessitant une surveillance permanente | 12,8 | 23,4 |
| ● Autres | 2,9 | 2,7 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 |

Source CRÉDOC : « Enquête Aspirations »

dépendance » leur permettant de se prémunir contre ce risque : six enquêtés sur dix se disent prêts à cotiser à une telle assurance. La majorité souhaite cependant que ceci se réalise sur la base du volontariat.

● Enfin, il apparaît que la solidarité familiale est bouleversée par l'émergence de cette « nouvelle » catégorie d'individus : les personnes âgées dépendantes. À la norme solidaire, prépondérante dans la généralité des cas concernant les parents âgés nécessiteux, semble se substituer une forte demande d'intervention extérieure, et plus particulièrement de l'État, quand il s'agit des personnes âgées dépendantes.

Un Français sur cinq est concerné

Les Français ont déjà été interrogés sur ce point par le CRÉDOC au printemps 1986. Mais les chiffres de juin 1990 le confirment : environ un cinquième de la population (19% en 1990) est touché, à travers un proche parent, par un problème de dépendance de personne âgée. Ce chiffre n'est cependant qu'un indicateur subjectif (voir encadré en pages 4).

Bien entendu, les situations diffèrent sensiblement selon l'âge : 21 à 22% des Français de 25 à 64 ans sont touchés. En revanche, les plus jeunes (moins de 24 ans : 17%) et les plus âgés (plus de 65 ans : 14%) apparaissent moins concernés. Les premiers ont des parents qui, heureusement, n'ont pas encore atteint un âge auquel se posent des problèmes de dépendance ; les seconds sont susceptibles de ne plus avoir leurs parents en vie (ce qui réduit le champ des « parents proches »).

Handicaps physiques et troubles du comportement

Plus de la moitié (52%) des Français ayant un parent proche âgé ne pouvant vivre seul donnent, comme raison à cette dépendance, un handicap physique, total ou partiel, de la personne. Il s'agit véritablement de la cause majeure : il en était de même en 1986 (54%). En revanche, la réponse « troubles du comportement nécessitant une surveil-

lance permanente » a connu une assez forte progression, passant de 13 à 23% en quatre ans. Cette augmentation reflète une modification en profondeur des mentalités et des attitudes des Français face à la situation, désormais courante, d'avoir dans son entourage une personne âgée souffrant de troubles visibles du comportement. En effet, ce n'est que depuis une période récente qu'une affection telle que la maladie d'Alzheimer a commencé à être connue du grand public, et même si on n'en a pas vraiment décelé l'origine ou trouvé les remèdes, on en connaît au moins les symptômes (pertes de mémoire, désorientation dans l'espace et le temps, troubles du jugement, etc). On accepte aujourd'hui davantage de mettre un nom sur ce que l'on cachait auparavant derrière d'autres mots, traduisant un état général de vieillesse.

Parallèlement à cette hausse du taux des « troubles du comportement », une baisse assez nette a eu lieu pour ce qui est du motif « solitude » (le taux de réponses est passé de 30 à 22%). Un transfert a dû s'opérer dans la période entre ces deux types de réponses.

Au total, il apparaît que 15% des Français ont dans leur famille proche un parent âgé non autonome souffrant d'un problème de dépendance aigu (handicap physique, troubles du comportement).

Un tiers des parents concernés vivent dans un établissement spécialisé

Les types de résidence adoptés dans cette situation se partagent aujourd'hui presque en parts égales : 33% des Français ayant un parent âgé dépendant déclarent que celui-ci réside dans un établissement spécialisé. Dans 36% des cas, le parent âgé non autonome est accueilli dans la famille. Enfin, il réside à son domicile propre dans 31% des cas.

Bien entendu, le lieu de résidence dépend assez nettement de la cause de dépendance. Quand la personne âgée souffre de troubles du comportement, elle réside, dans 48% des cas, dans un établissement spécialisé. Quand elle souffre d'un handicap partiel, elle réside, dans 40% des cas, dans la famille proche. Enfin, quand il s'agit seulement du « refus de la solitude », elle réside, dans 41% des cas, à son propre domicile.

Les Français prêts à cotiser

La perte de l'autonomie des personnes âgées conduit à recourir à des services d'aide à domicile ou à des séjours en établissements qui apparaissent relativement coûteux : *Seriez-vous prêt à cotiser à une assurance spéciale « dépendance », vous permettant d'être protégé financièrement si un jour cela vous arrivait ?*

| | (en %) |
|-----------------|--------------|
| ● Oui | 61,0 |
| ● Non | 38,5 |
| ● Ne sait pas | 0,5 |
| Ensemble | 100,0 |

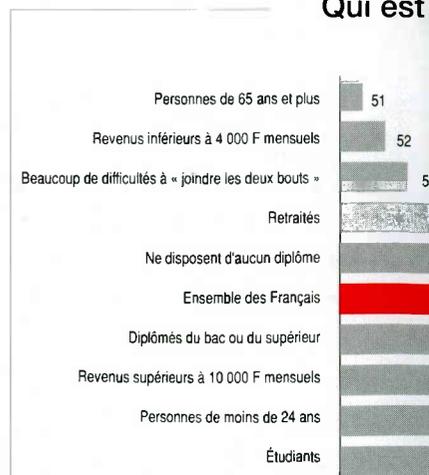
Qui doit gérer la cotisation ?

Estimez-vous que ce type d'assurance « dépendance » devrait être plutôt proposé ?

| | (en %) |
|--|--------------|
| ● Dans le cadre de la Sécurité sociale | 45,9 |
| ● Dans le cadre d'une compagnie d'assurances | 15,7 |
| ● Dans le cadre d'une mutuelle | 36,9 |
| ● Ne sait pas | 1,5 |
| Ensemble | 100,0 |

Source CRÉDOC : « Enquête Aspirations », juin 1990

Qui est



Source CRÉDOC : « Enquête Aspirations », juin 1990

Six Français sur dix prêts à cotiser à une « assurance spéciale dépendance »

Sensibles au problème, les Français le sont !

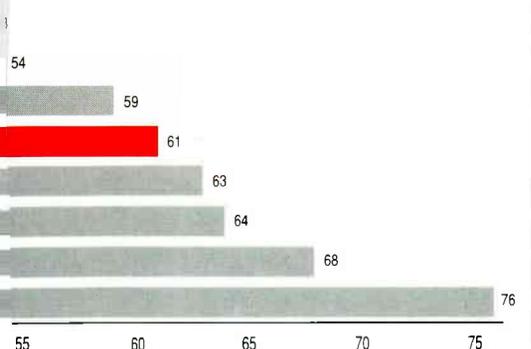
Certes, resitué au milieu d'un certain nombre de sujets sociaux, celui de la dépendance des personnes âgées arrive derrière les grands problèmes de société, les grandes « peurs » de la population d'aujourd'hui (maladie grave, chômage, drogue, pauvreté). Mais il se situe en tête des préoccupations concernant des problèmes sociaux d'ordre plus technique, avant, par exemple, le financement des retraites ou la garde des jeunes enfants.

Doit-on chercher une preuve supplémentaire de la sensibilité des Français à cette question ? 61% se déclarent prêts à cotiser à une éventuelle assurance dépendance.

Ce pourcentage est d'autant plus important qu'en général les Français sont relativement critiques quand ils sont interrogés sur une éventuelle contribution financière (par cotisations, impôts, prélèvements divers). Ainsi, questionnés en fin 1988 sur une éventuelle imposition des prestations familiales « si en contrepartie, on les augmentait », les enquêtés affirmaient y être défavorables à 85%. Interrogés aussi la même année sur la solution la meilleure pour faire face aux charges du chômage, 55% préféraient la diminution des dépenses, contre 39% qui souhaitaient l'augmentation des cotisations.

prêt à cotiser ?

Pourcentage des Français prêts à cotiser à une « assurance spéciale dépendance »



L'aide de l'État sollicitée

Selon vous, c'est à qui de faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes ?

| | (en %) | (1) |
|--|--------------|-----|
| ● À l'État | 53,2 | |
| ● Aux parents proches | 15,7 | |
| ● Aux caisses de retraite | 12,9 | |
| ● Aux collectivités locales | 8,0 | |
| ● Aux caisses d'assurance maladie | 5,7 | |
| ● Aux mutuelles et aux régimes complémentaires | 2,0 | |
| ● Aux entreprises et aux compagnies d'assurances | 1,8 | |
| ● Ne sait pas | 0,7 | |
| Ensemble | 100,0 | |

(1) - Première réponse citée

Source CRÉDOC : « Enquête Aspirations », juin 1990

Enfin, en 1989, parmi les personnes prêtes à modifier leurs comportements pour lutter contre la dégradation de l'environnement, 27% seulement se déclareraient prêts à « donner de l'argent ». On peut ainsi considérer que la proportion d'individus disposés, par principe, à cotiser à une assurance spéciale dépendance est relativement importante.

Une cotisation volontaire

La majorité des Français (57%) souhaite cependant que cette cotisation constitue un acte volontaire, et plus encore — c'est logique — ceux qui ne sont pas prêts à cotiser. À l'inverse, 31% souhaitent que cette cotisation soit obligatoire pour tout le monde et 11% qu'elle le soit seulement à partir d'un certain âge. Les avis sur l'aspect « obligatoire » ou « volontaire » d'une telle assurance diffèrent et se durcissent avec l'âge : plus on est âgé, plus on souhaite une cotisation obligatoire (et ceci d'ailleurs — paradoxalement — que l'on soit d'accord ou non pour cotiser).

Enfin, la préférence va largement à la Sécurité sociale (46% de la population) ou aux mutuelles (37%) pour ce qui est de la mise en place et de la gestion de ce type d'assurance. Ce serait essentiellement, selon les Français, à ces institutions de proposer une telle couverture, plutôt qu'aux compagnies d'assurances proprement dites, même pour ceux qui préconisent une cotisation volontaire.

L'aide de l'État avant la solidarité familiale

Certes, les Français apparaissent prêts à faire, en la matière, un véritable effort personnel. Mais, pour eux, c'est d'abord à l'État, avant les parents proches, de fournir les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes. 53% le pensent, contre 16% qui s'en réfèrent d'abord aux parents proches et 13% aux caisses de retraite. Ainsi, la population réclame-t-elle massivement une intervention de l'État en la matière, alors même que les collectivités locales, qui depuis les lois de décentralisation ont un rôle à jouer dans le domaine, ne sont citées, en première réponse, que par 8% des enquêtés.

Ces données sont d'autant plus intéressantes que l'on relève régulièrement depuis 1984 — c'est aussi le cas en juin 1990 — que les trois quarts de la population estiment que c'est plutôt « aux enfants » et non « aux pouvoirs publics » de « s'occuper des parents âgés dans le besoin ».

En revanche, quand il s'agit « d'aide financière pour les personnes âgées dépendantes », une majorité de la population attend prioritairement l'aide de l'État. D'ailleurs, la moitié (51%) de ceux qui considèrent que c'est aux enfants de s'occuper des parents âgés dans le besoin estiment que c'est l'État qui doit faire les plus gros efforts financiers pour les personnes âgées dépendantes.

Cette différence de réponses semble révéler une prise de position assez nette des Français, comme s'ils voulaient marquer un partage des rôles entre l'aide à apporter aux parents âgés dans le besoin (la notion « d'âge » primerait) et celle à donner aux personnes non autonomes (la notion de « perte d'autonomie » l'emporterait). À la norme solidaire, prépondérante dans la généralité des cas concernant les parents âgés dans le besoin, semble donc se substituer une forte demande d'intervention extérieure, et plus particulièrement de l'État quand il s'agit des personnes âgées dépendantes.

La solidarité familiale apparaît ainsi, en quelque sorte, bouleversée par l'émergence d'une « nouvelle » catégorie d'individus, nouvelle au sens où elle apparaît maintenant reconnue : les personnes âgées dépendantes. Le traitement et l'accueil de ces situations semblent plus relever aujourd'hui, aux yeux des Français, de la responsabilité de l'État que de la leur, au moins financièrement. Cela devait être probablement moins le cas dans le passé où, plus fréquemment, les personnes âgées dépendantes résidaient dans leur famille. Ne peut-on se demander si cette évolution n'est pas en partie liée à la tendance à la médicalisation (par exemple, reconnaissance de certains troubles du comportement comme une véritable maladie) qui caractérise aujourd'hui le phénomène de la dépendance des personnes âgées ?

Un indicateur subjectif

La mesure de l'ampleur et des difficultés liées à la question de la dépendance des personnes âgées n'a pas été abordée dans cette étude par une description de la situation des personnes concernées elles-mêmes. Elle est analysée, au contraire, au travers de la façon dont l'opinion ou les parents proches ressentent ou vivent cette situation.

Signalons que la question posée en juin 1986 et juin 1990 : « Existe-t-il dans votre famille proche un parent âgé qui ne peut vivre seul ? » ne doit être considérée que comme un indicateur du degré d'implication des Français. En effet, d'une part, la définition de la « famille proche » n'est pas forcément la même pour tous. D'autre part, il existe une grande partie de subjectivité dans le jugement de la famille sur le fait qu'une personne proche ne puisse pas vivre seule. En tout état de cause, la relative stabilité des résultats entre 1986 et 1990 confirme la validité de cet indicateur.

Les Français face à une éventuelle assurance spéciale dépendance (1)

| | (en %) |
|--|--------|
| ● Ceux qui sont prêts à cotiser, mais veulent une assurance volontaire | 29,5 |
| ● Ceux qui sont prêts à cotiser, et préfèrent une assurance obligatoire proposée dans le cadre de la Sécurité sociale | 15,7 |
| ● Ceux qui sont prêts à cotiser, et préfèrent une assurance obligatoire proposée par des mutuelles (ou des assurances privées) | 15,3 |
| ● Ceux qui ne sont pas prêts à cotiser, et qui en cas de création d'une telle assurance optent pour le volontariat | 26,7 |
| ● Ceux qui ne sont pas prêts à cotiser, mais qui en cas de création préfèrent une assurance obligatoire | 10,6 |
| ● Sans opinion | 2,2 |

(1) Chacun de ces groupes a été obtenu par analyse combinée des réponses fournies à trois questions sur la création éventuelle d'une assurance spéciale dépendance : *Seriez-vous prêt à y cotiser ? Cette cotisation devrait-elle être plutôt obligatoire ou volontaire ? Par quel type d'assurance devrait-il être plutôt proposé ?*

Source CRÉDOC : « Enquête Aspirations », juin 1990

Pour en savoir plus

L'étude, dont les résultats sont présentés ici, a été réalisée à la demande du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale. Elle s'intitule « Les Français face au problème de la dépendance des personnes âgées », par Ariane Dufour et Georges Hatchuel.

Celle-ci ne présume en rien des positions que le gouvernement arrêtera, suite aux rapports de la commission présidée par M. Schopflin et de la mission parlementaire présidée par M. Boulard.

Les données utilisées ici sont issues du système permanent d'enquêtes du CRÉDOC sur « Les Conditions de vie et les aspirations des Français » (2000 personnes interrogées au printemps et à l'automne de chaque année). Elles sont relatives à la vague d'enquête de juin 1990.

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 00

Diffusion par abonnement uniquement
160 francs par an - Environ 10 numéros.

Commission paritaire n° 2193 - AD/PC/DC

Réalisation : La Souris : 45 21 09 61